



**Communauté  
Economique des Etats  
de l'Afrique Centrale**

**PADCRE-CEEAC**

**Projet d'Appui au Développement du  
Cadre Institutionnel et Règlementaire de  
l'Electricité en Afrique Centrale**



**Banque Africaine de Développement**

**TERMES DE REFERENCE**

**RELATIFS AU**

**RECRUTEMENT D'UN SERVICE DE CONSULTANT (FIRME)**

**POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LA FORMATION DU PERSONNEL  
(RENFORCEMENT DES CAPACITES)**

**DE LA COMMISSION REGIONALE DE REGULATION DE L'ELECTRICITE DE  
L'AFRIQUE CENTRALE (CORREAC)**

**Mai 2026**

## **I.INTRODUCTION**

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) envisage le recrutement d'un service de consultant (firme) pour l'assistance technique et la formation du personnel de la Commission Régionale de Régulation de l'Electricité de l'Afrique centrale (CORREAC).

Les présents Termes de Référence (TDR) ont pour objet de définir les attributions, le profil du consultant, le lieu et la durée de ses prestations.

## **II.CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

L'Afrique centrale constitue l'une des régions les plus riches au monde en ressources énergétiques, notamment hydroélectriques et autres énergies renouvelables. Toutefois, malgré cet important potentiel, la région demeure confrontée à un faible taux d'accès à l'électricité (seulement 46 % de la population de la Communauté disposait d'un accès à l'électricité en 2020) ainsi qu'à des insuffisances infrastructurelles et à une faible qualité de service marquée par des coupures fréquentes et prolongées pouvant atteindre 80 heures par mois. Cette situation affecte négativement le développement économique et social des États membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), alors même que la demande énergétique connaît une croissance continue.

Face à ces défis, les initiatives menées individuellement par les États membres ont montré leurs limites. La nécessité de développer un marché régional intégré de l'électricité s'est ainsi progressivement imposée comme une réponse stratégique permettant d'optimiser l'exploitation des ressources énergétiques disponibles, de renforcer les échanges transfrontaliers d'électricité, d'améliorer la sécurité énergétique régionale et de favoriser un meilleur accès à une énergie fiable, durable et abordable.

Cependant, le fonctionnement efficace d'un marché régional de l'électricité nécessite l'existence d'un cadre institutionnel et réglementaire harmonisé garantissant la cohérence des politiques nationales, la transparence des mécanismes de régulation, la compatibilité des règles applicables aux échanges transfrontaliers ainsi qu'un environnement sécurisé et attractif pour les investissements publics et privés dans le secteur énergétique.

C'est dans cette perspective que la CEEAC s'est dotée, en octobre 2009, d'un Code du marché régional de l'électricité. Celui-ci vise à créer un cadre juridique attractif et sécurisé régissant les investissements ainsi que les échanges transfrontaliers d'énergie électrique.

Dans le prolongement de cette dynamique d'intégration régionale, les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC ont créé, le 18 octobre 2024, lors de leur 25<sup>e</sup> Session ordinaire tenue à Sipopo en Guinée équatoriale, la Commission Régionale de Régulation de l'Électricité de l'Afrique Centrale (CORREAC). Cette institution a pour mission de

contribuer au développement du marché régional de l'électricité en renforçant la coopération entre les régulateurs nationaux, en soutenant l'harmonisation des cadres réglementaires et en favorisant progressivement l'ouverture et la compétitivité du marché régional de l'énergie. La République Démocratique du Congo a été désignée pour accueillir le siège de la CORREAC.

En vue de préparer son opérationnalisation, la Commission de la CEEAC a sollicité et obtenu auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) le financement du Projet d'Appui au Développement du Cadre Institutionnel et Réglementaire de l'Électricité de l'Afrique Centrale (PADCRE-AC). Dans cette dynamique, la Commission de la CEEAC a également mis en place une Unité de démarrage chargée d'engager les actions préparatoires nécessaires à l'opérationnalisation de la CORREAC. Le Chef de l'Unité de démarrage ainsi que l'Expert juriste ont été installés à Kinshasa le 19 février 2026.

L'une des composantes du PADCRE-AC porte sur « l'opérationnalisation et l'amélioration du nouveau cadre réglementaire régional », avec comme résultat attendu l'achèvement de la mise en place de la CORREAC et le renforcement des capacités des acteurs de la régulation du secteur électrique.

Dans ce cadre, cette composante prévoit notamment le recrutement d'un service de consultance (firme) pour l'assistance technique et la formation du personnel de la Commission Régionale de Régulation de l'Electricité de l'Afrique centrale (CORREAC) composé de deux économistes, trois ingénieurs et un juriste.

### **III.OBJECTIF**

#### ***Objectif général***

La présente mission vise à renforcer les capacités techniques, opérationnelles et institutionnelles du personnel de la CORREAC (Unité de Démarrage) à travers une assistance technique spécialisée et des formations ciblées dans les domaines de la régulation, de la tarification, de l'exploitation des réseaux électriques régionaux et du marché régional de l'électricité

#### ***Objectifs spécifiques***

La mission consistera à :

##### ***1. Assistance technique et accompagnement institutionnel***

- Assurer l'encadrement technique des agents de la CORREAC et faciliter le transfert de connaissances nécessaires à l'accomplissement de leurs missions ;
- Appuyer la CORREAC dans l'amélioration de ses capacités d'analyse, de suivi réglementaire et de supervision du sous-secteur de l'électricité au niveau régional ; et
- Renforcer les capacités du personnel sur la gestion des conflits transfrontaliers liés aux échanges d'électricité.

## *2. Formation sur la tarification et la régulation économique*

- Former le personnel de l'Unité de Démarrage de la CORREAC à l'étude du coût de service dans la tarification de l'électricité ; et
- Renforcer les capacités du personnel sur la tarification régionale de l'électricité et l'élaboration des méthodologies tarifaires.

## *3. Formation sur l'exploitation des réseaux et les échanges transfrontaliers*

- Former le personnel sur le suivi et le contrôle de la qualité de service dans le secteur de l'électricité ;
- Développer les compétences du personnel dans les domaines : (i) des échanges transfrontaliers d'énergie, (ii) de la stabilité des réseaux électriques, (iii) des transactions de vente d'électricité entre États ; (iv) du fonctionnement des systèmes régionaux SCADA (Système de Contrôle et d'Acquisition de Données).

## *4. Formation sur le marché régional de l'électricité*

- Former le personnel sur la mise en œuvre du Code du marché régional de l'électricité et du Code réseau ;
- Renforcer les capacités du personnel sur la planification et la mise en œuvre des moyens de production destinés au soutien du marché régional de l'électricité

## **IV- RESULTATS A L'ISSUE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE**

Deux résultats sont attendus à l'issue de la mission d'assistance technique.

Résultat 1 : Le personnel de la CORREAC (Unité de démarrage) dispose de capacités techniques renforcées en matière de régulation du secteur de l'électricité, notamment dans les domaines de la tarification, du coût de service, de la qualité de service et de la supervision des échanges transfrontaliers d'énergie.

Résultat 2 : Le personnel de la CORREAC maîtrise les principes et mécanismes du marché régional de l'électricité, y compris l'application du Code du marché régional, du Code réseau ainsi que les procédures de gestion des transactions et des conflits transfrontaliers.

## **V.METHODOLOGIE**

La Firma en charge de cette mission devra être pluridisciplinaire. Une association en regroupement de plusieurs firmes avec une firme leader est conseillée. Elle proposera une équipe pluridisciplinaire, constituée d'Experts ayant mené des études similaires. Ensuite, elle analysera les termes de référence qu'elle enrichira pour y apporter des améliorations ou des clarifications sur le résultat attendu.

Elle proposera une méthodologie claire et concise de son travail, présentera le programme de sa mission.

Sans être exhaustif, les tâches à mener par le Consultant sont les suivantes :

- Fournir une expertise technique pour aider la CORREAC à résoudre des problèmes spécifiques, interpréter des données, et mettre en œuvre des solutions techniques dans le secteur électrique ;

- Concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation adaptés aux besoins spécifiques du personnel, afin d'améliorer leurs compétences techniques et réglementaires ;
- Réaliser une veille sur les évolutions technologiques et réglementaires du sous-secteur, afin de tenir l'organe régional de régulation informé des dernières tendances et des meilleures pratiques ;
- Rédiger des documents techniques, tels que des manuels de procédures, des guides d'application de la réglementation, ou des rapports d'études ;
- Fournir des études et des analyses qui aideront la CORREAC à prendre des décisions éclairées en matière de politique énergétique, de tarification, ou de contrôle des activités électriques ;
- Former le personnel à l'utilisation d'outils d'analyse de données pour le suivi des performances du réseau ;
- Assister techniquement le personnel pour la mise en place d'un nouveau système de comptage de l'électricité ;
- Rédiger des documents techniques sur la sécurité des installations électriques ;
- Former le personnel à l'application de la nouvelle réglementation sur les énergies renouvelables.
- Organiser et dispenser les formations reprises dans les objectifs spécifiques
- Organiser, à la charge du Consultant, une formation en immersion des 6 experts de la CORREAC auprès de deux autorités régionales de régulation de référence, dont une africaine et une autre hors de l'Afrique (à raison d'un séjour d'une semaine pour chaque cas) qui ont une bonne expérience dans la régulation régionale des activités liées au marché régional et aux échanges transfrontaliers de l'électricité ; et
- Suggérer d'autres modules de formation qui pourront être dispensés après cette première phase de renforcement des capacités.

Le consultant devra élaborer les outils méthodologiques et supports techniques de référence (guides, procédures, modules de formation, recommandations techniques) à mettre à la disposition de la CORREAC.

Le Consultant devra utiliser une approche participative et systémique qui tient en compte les connaissances et les expériences passées des participants.

Le Consultant sera appelé à renforcer les capacités des experts des Etats membres de la CEEAC. Au total 6 Experts de la CORREAC seront concernés par les séances de renforcement des capacités.

## **VI.LIVRABLES**

- Rapport de démarrage de la consultation
- Modules et supports de formation (modules de formation structurés par thématique, présentations PowerPoint, études de cas et exercices pratiques, guides méthodologiques sur la tarification, la qualité de service, le marché régional et les échanges transfrontaliers) ;
- Rapport de déroulement des activités et d'évaluation intermédiaire (déroulement des formations et de l'assistance technique, niveau de participation et d'appropriation des connaissances par le personnel, résultats observés, difficultés rencontrées et ajustements apportés)
- Rapport final de mission (synthèse des activités réalisées, évaluation des capacités renforcées du personnel, résultats atteints au regard des objectifs,

recommandations techniques, organisationnelles et institutionnelles pour la CORREAC, perspectives de consolidation des acquis).

## VII. OBLIGATIONS DES PARTIES PRENANTES

### a) Des Etats membres

- Faciliter la délivrance des visas aux équipes de la firme impliquées dans la mission ;
- Mettre à la disposition du consultant (firme) les informations recherchées.

### b) De la CEEAC / CORREAC

- Faciliter les contacts avec les Parties prenantes ;
- Fournir au Consultant l'assistance nécessaire dans les contacts locaux (Kinshasa) pour la réalisation de sa mission ;
- Fournir au Consultant les documents et informations disponibles ;
- S'assurer de l'état d'avancement de l'Assistance Technique ;

### c) Du Consultant

- S'assurer de la qualité de l'Assistance Technique fournie par ses experts ;
- Veiller à la confidentialité des informations ;
- Exécuter pleinement sa mission conformément aux termes de référence.

## VIII. LE LIEU DE LA MISSION ET LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

Dans la phase préparatoire, les lieux de la mission sont : le siège du Consultant, les sièges des autorités régionales de régulation choisies et Kinshasa, siège de la CORREAC, en République Démocratique du Congo.

Concernant les formations 1, 2, 3 et 4 telles que reprises dans les objectifs spécifiques, elles se dérouleront à Ndjamenas en République du Tchad.

Quant aux voyages d'études concernant l'immersion, ils se dérouleront auprès de l'ARREC à Accra au Ghana (CEDEAO) pour l'Afrique. Et pour l'Europe auprès de RegulaE.Fr (Réseau des régulateurs francophones) en France.

Les activités sus décrites (Atelier de formation à Ndjamenas, Immersion à Accra et auprès de RegulaE.Fr en France) se dérouleront en faveur des six (6) experts de la CORREAC.

## IX. DUREE DE LA MISSION / CALENDRIER

La mission se déroulera sur douze (12) mois.

N°	Missions	Tâches	Mois	Livrables
01	Mission 1	Réunion de cadrage se déroulera en virtuel dès la signature du contrat de service pour démarrer l'étude.	1/2	Rapport de démarrage
02	Mission 2	Évaluation des besoins de renforcement des capacités et	2	Modules de formation et

		élaboration des modules et supports de formation. Ces activités seront menées depuis le Siège du consultant via des échanges électroniques et virtuels avec le Siège de la CORREAC en RDC.		supports de formation
03	Mission 3	Déroulement des activités. Concernant les formations 1, 2, 3 et 4 telles que reprises dans les objectifs spécifiques, elles se dérouleront à Ndjamena en République du Tchad. Les coûts de transport, hébergement, perdiems des participants et logistique, notamment la location de la salle, repas, pauses café et matériel de l'atelier de formation sont à la charge du consultant	8	Rapport de déroulement des activités
04	Mission 4	Immersion auprès des régulateurs régionaux. Elle se déroulera auprès de l'ARREC à Accra au Ghana (CEDEAO) pour l'Afrique. Et pour l'Europe auprès de RegulaE.Fr (Réseau des régulateurs francophones) en France. Les coûts de transport, hébergement et perdiems des participants sont à la charge du consultant	1	Rapport du voyage d'étude
05	Mission 5	Elaboration du rapport de synthèse de la Consultation	1/2	Rapport final de mission
		<b>Total</b>	<b>12</b>	

## X. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Le Consultant (Firme) doit posséder un profil alliant expertise technique, compétences pédagogiques et connaissances en matière de régulation. Il doit montrer les preuves des missions similaires. Il doit être capable d'analyser les besoins spécifiques de la CORREAC, concevoir des programmes de formation adaptés, offrir un accompagnement personnalisé, d'excellente qualité et de haut niveau et assurer un suivi efficace des progrès du personnel, pour aider l'organe de régulation à renforcer ses capacités et à remplir efficacement ses missions.

A ce titre, la firme doit avoir notamment :

- Des connaissances approfondies des aspects techniques, réglementaires et économiques du secteur, y compris les aspects de production, de transport, de distribution et de vente d'électricité ;
- Une capacité à réaliser des analyses de faisabilité, des simulations et des modélisations des systèmes électriques ;
- Des connaissances des meilleures pratiques internationales en matière de régulation régionale des services publics en réseau ;
- Une expertise dans les normes et réglementations nationales et internationales applicables au secteur de l'électricité, notamment celles relatives à la sécurité, à la qualité de l'énergie et à la protection de l'environnement ;

- Une expertise dans les fonctions de régulation du secteur de l'électricité, notamment la définition des règles du jeu, le contrôle de l'application de ces règles et la protection des consommateurs.

Par ailleurs, le Cabinet devra posséder les qualifications ci-après :

- Maîtrise de logiciels de simulation, de modélisation et de gestion de données spécifiques au secteur de l'électricité ;
- Compréhension des problématiques liées à la transition énergétique, au développement des énergies renouvelables et à la modernisation des réseaux ;
- Capacité d'élaboration des programmes de formation adaptés aux différents niveaux et besoins du personnel de la CORREAC ;
- Capacité à animer des formations, des ateliers et des séminaires de manière interactive et engageante ;
- Aptitude à expliquer des concepts complexes de manière claire et concise, et à adapter son discours à différents publics ;
- Capacité à évaluer les compétences acquises par les participants et à assurer un suivi personnalisé de leur évolution ;
- Connaissance des mécanismes de tarification, de suivi et du contrôle du marché transfrontalier, de régulation de la qualité de service transfrontalier, de gestion des conflits et de suivi des performances ;
- Capacité à analyser les enjeux de la libéralisation et de la concurrence dans le secteur de l'électricité ;
- Connaissance des bonnes pratiques internationales en matière de régulation de l'électricité ;
- Aptitude à s'adapter aux changements du secteur et aux besoins spécifiques de la CORREAC ;
- Maîtrise de la langue française et éventuellement de la langue anglaise.

Expertises requises :

Le tableau ci-dessous présente les expertises requises et les temps d'intervention estimés. La mission mobilisera un personnel clé de 46,5 Hommes/mois.

Le consultant pourra faire appel à des expertises additionnelles ou complémentaires qui lui sembleraient indispensables, tout en restant dans le quota imparti pour l'intervention globale des experts (46,5 Hommes/mois). Il s'attachera à mobiliser l'expertise internationale et nationale la plus qualifiée pour l'étude envisagée.

N°	Expert	Nombre	Expérience requise (années)	Total (H/M)	Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5
K1	<b>Chef de mission, Expert en régulation du secteur de l'électricité</b>	1	15	12	0,5	2	8	1	0,5

K2	<b>K2 : Expert en Economie de l'Energie</b>	1	10	5		1	4		
K3	<b>Expert Juriste, spécialiste en Droit de l'énergie</b>	1	10	9		1	8		
K4	<b>Expert en Ingénierie électrique</b>	1	10	8		1	7		
K5	<b>Spécialiste en formation et renforcement de capacités</b>	1	10	7,5		2	5	0,5	
K6	<b>Expert en gestion de Projets</b>	1	10	5		0,5	4	0,5	
	<b>Total</b>	<b>6</b>		<b>46,5</b>	<b>0,5</b>	<b>7,5</b>	<b>36</b>	<b>2</b>	<b>0,5</b>

Description des postes :

### **K1 : Chef de mission, Expert en régulation du secteur de l'électricité**

- De formation BAC+5 minimum (Ingénieur ou Master) en électricité, énergies renouvelables, justifiant d'une expérience d'au moins quinze (15) ans dans l'exploitation, la planification et la gestion des réseaux interconnectés régionaux.
- Avoir de solides connaissances des systèmes de production, de transport (HT et THT) et de distribution de l'électricité.
- Avoir une connaissance approfondie des cadres réglementaires nationaux et régionaux, des mécanismes de tarification, des politiques de développement du secteur, et des meilleures pratiques internationales en matière de régulation. Avoir réalisé au moins une (1) mission similaire.
- Expérience pertinente en Afrique, spécifiquement dans d'autres régions ayant déjà expérimenté l'institution régionale de régulation de l'électricité. t. Bonne connaissance des procédures des bailleurs de fonds tels que la BAD, la BM, l'UE, la Banque Islamique et d'autres ;
- Maitrise de l'outil informatique : Pack office et logiciels spécifiques au secteur de l'électricité (simulation, modélisation, gestion de données)
- Maitrise du français et éventuellement de l'anglais. La connaissance soit de l'espagnol, soit du portugais serait très appréciée.

## **K2 : Expert en Economie de l'Energie**

- De formation BAC+5 en économie d'énergie, le candidat doit :
- Maîtriser les aspects économiques du secteur de l'électricité, tels que la modélisation des marchés, l'analyse des coûts, la tarification, la planification financière, et les aspects économiques de la régulation.
- Justifier d'une expérience professionnelle de dix (10) ans dans le domaine de la régulation de l'électricité.
- Avoir réalisé au moins une mission similaire dans le renforcement des capacités des experts dans les domaines ci-haut cités
- Maitriser le français et éventuellement l'anglais. La connaissance soit de l'espagnol, soit du portugais serait très appréciée.

## **K3 : Expert Juriste, spécialiste en Droit de l'énergie**

- Titulaire d'un diplôme Master (BAC+5) en Droit, spécialité Droit de l'énergie.
- Avoir des compétences en Droit de la régulation économique, en Droit des contrats et en Droit de la concurrence, ainsi que des qualités d'analyse, de synthèse, de rigueur, de curiosité et d'excellentes aptitudes rédactionnelles et relationnelles.
- L'expert aura pour mission de : i) Conseiller juridiquement les agents de la CORREAC sur les aspects législatifs et réglementaires du secteur de l'électricité ; ii) Participer à la formation et au renforcement des compétences des agents de la CORREAC ; et iii) Analyser les dossiers liés aux litiges, aux contrats et aux évolutions du marché de l'électricité.
- Il devra justifier d'une expérience professionnelle de dix (10) ans minimums dans le secteur de l'énergie en général, ou dans un organisme de régulation de l'électricité.
- Avoir réalisé au moins une mission similaire dans le renforcement des capacités des experts dans les domaines ci-haut cités.
- Une expérience pertinente en Afrique, spécifiquement dans la Région Afrique Centrale, constitue un avantage important.
- Avoir une bonne connaissance des procédures des bailleurs de fonds tels que la BAD, la BM, l'UE, de la Banque Islamique et d'autres.
- Maitriser le français et éventuellement l'anglais. La connaissance soit de l'espagnol, soit du portugais serait très appréciée.

## **K4 : Expert en Ingénierie électrique**

- Être titulaire d'un Diplôme d'ingénieur ou un Master (Bac+5) en génie électrique ou électrotechnique.

- Justifier d'une expérience de 10 ans minimum dans le domaine électrique et dans les bureaux d'études.
- Avoir participé à au moins une mission similaire dans le renforcement des capacités des experts dans les domaines ci-haut cités.
- Avoir des compétences en analyse, lecture de schémas, logiciels de Conception Assistée par Ordinateur (CAO), et respect des normes de sécurité.
- Avoir une connaissance de la régulation (comprendre les aspects techniques et économiques de la régulation de l'électricité en production, transport et distribution.
- Des spécialisations en énergies renouvelables ou en régulation seraient appréciées.
- Maîtriser le français et éventuellement l'anglais. La connaissance soit de l'espagnol, soit du portugais serait très appréciée.

#### **K5 : Spécialiste en formation et renforcement de capacités**

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+5 (Ingénieur, Master) en électricité, en énergie ou en management, ou une formation supérieure équivalente.
- Une spécialisation en gestion de formation, en ingénierie de formation ou dans des domaines liés à l'énergie serait un atout majeur.
- L'expert aura à concevoir et à animer des programmes de formation adaptés aux besoins du personnel de la CORREAC, en utilisant des méthodes pédagogiques efficaces.
- Justifier d'au moins 10 ans d'expérience dans :
  - le domaine de l'électricité, idéalement avec une exposition à des enjeux de régulation,
  - la conception et l'animation de formations,
  - la gestion d'équipes ou de projets de renforcement des capacités
- Avoir participé à au moins une mission similaire dans le renforcement des capacités des experts dans les domaines ci-haut cités
- Avoir des compétences pédagogiques (aptitude à enseigner, transmettre des connaissances et développer les compétences).
- Justifier d'une expérience pertinente en Afrique, spécifiquement dans la Région Afrique Centrale, constitue un avantage important.
- Maîtriser le français et éventuellement l'anglais. La connaissance soit de l'espagnol, soit du portugais serait très appréciée.

## **K6 : Expert en gestion de Projets**

Le niveau de formation professionnelle doit être de niveau Bac+5 (Master ou diplôme d'ingénieur) dans le domaine de l'énergie.

Compétences requises :

- Connaissance approfondie des technologies de production d'énergie, de la régulation, de l'efficacité énergétique
- Maîtrise des méthodologies de gestion de projet, planification, suivi des budgets, et gestion des risques
- Capacité à analyser les besoins de formation, à concevoir des supports pédagogiques et à former des agents
- Aisance relationnelle, négociation et coordination d'équipes, tant en interne qu'avec des prestataires externes

Expériences requises :

- Un minimum de dix ans d'expérience dans la conduite de projets liés au secteur de l'énergie
- Avoir une expérience dans la conception, le développement ou le suivi de projets énergétiques
- Expérience dans la formation d'agents, l'assistance technique ou la coordination d'équipes est un plus significatif.
- Avoir participé à au moins une expérience similaire dans le renforcement des capacités des experts dans les domaines ci-haut cités.

Justifier d'une expérience pertinente en Afrique, spécifiquement dans la Région Afrique Centrale, constitue un avantage important.

Maîtriser le français et éventuellement l'anglais. La connaissance soit de l'espagnol, soit du portugais serait très appréciée.

## **XI. COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier de soumission doit comprendre :

- Une lettre de manifestation d'intérêt, adressée à Monsieur le Président de la Commission de la CEEAC ;
- Les CV détaillés des Experts devant participer à la mission faisant ressortir leurs qualifications et expériences pour des missions similaires ;
- Copie (s) d'un ou de diplômes certifiée(s) conformes aux originaux ;
- Deux copies des rapports portant sur des missions similaires réalisées par le candidat (Firme)
- Les preuves de la régularité vis-à-vis de l'Administration fiscale.
- Une copie du rapport d'audit financier pour l'exercice 2025.